Christophe JACQUINET, directeur général de l'**agence régionale de santé de Rhône-Alpes**, a décidé de **renouveler** l'**autorisation** de la **maternité** du **centre hospitalier** des **Vals d'Ardèche** à **Privas** (Ardèche) pour une **durée** de **cinq ans** .

Cet établissement, qui avait bénéficié d'une dérogation en juillet 2011 jusqu'au 31 décembre 2012, a su mettre en place les conditions nécessaires à son renouvellement : mise en conformité, travaux à venir pour la réalisation de césariennes en urgence, recrutement de deux gynécologues-obstétriciens de plein exercice qui assurent la permanence des soins et ainsi la sécurité des mamans et des nourrissons ; consultations délocalisées sur le territoire ; travail de coopération avec les maternités de Aubenas et Valence.

Tout ceci devrait concourir à l'augmentation de son activité.
L'agence régionale de santé Rhône-Alpes a dont décidé de suivre l'avis de la Commission spécialisée de l'offre de soins de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) Rhône-Alpes de poursuite de l'activité de la maternité de Privas. Cette autorisation est

accordée jusqu'au 1er août 2016, terme de l'autorisation initiale de juillet 2011.

Durant cette période, l'ARS Rhône-Alpes restera vigilante à la mise en oeuvre de cette autorisation, et particulièrement à ce que la permanence médicale soit assurée en toute sécurité.